

Résolution sur les citoyens géorgiens Tamaz Ginturi et Levan Dotiashvili, respectivement tué et enlevé par les forces d'occupation russes dans la région géorgienne occupée de Tskhinvali

2023/2981(RSP) - 23/11/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 495 voix pour, 7 contre et 50 abstentions, une résolution sur les citoyens géorgiens Tamaz Ginturi tué et Levan Dotiashvili enlevé par les forces d'occupation russes dans la région occupée de Tskhinvali en Géorgie.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

La Russie poursuit son occupation illégale de l'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie et de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 conclu sous la médiation de l'UE.

Les occupants russes assassinent en toute impunité les citoyens géorgiens déplacés à l'intérieur du pays.

Le Parlement a condamné fermement le meurtre de Tamaz Ginturi et l'enlèvement illégal de Levan Dotiashvili. Il a demandé une enquête approfondie sur ces meurtres et d'autres et a exigé que les responsables soient tenus pour responsables et traduits en justice.

La résolution a réitéré son soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. D'autre part, elle a condamné fermement l'occupation illégale par la Russie de l'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, ainsi que la poursuite des activités illégales de «frontiérisation» et de «passeportisation» dans ces régions.

Le Parlement a demandé instamment à la Russie de mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 conclu sous la médiation de l'UE et de retirer inconditionnellement toutes les forces d'occupation.

En outre, la libération de tous les citoyens géorgiens détenus illégalement par le régime d'occupation est demandée. Le Conseil est invité à créer une liste de sanctions de l'UE, en tenant compte de la liste Otkhozoria-Tatunashvili, et à imposer des sanctions ciblées aux responsables des violations de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et des droits de l'homme de la Géorgie.